

# **Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 janvier 2014**

Le dix-sept janvier deux mil quatorze à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 9 janvier 2014.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Claude FOURNIER, premier Adjoint, Claire GUERINEAU, deuxième Adjoint, Laurence GIRARD, Michèle LEPINE, Jean-Luc BERGER, Jean-Michel MALFROY, Jérôme COUDREUSE, Liliane ELY, Pierre PATERNE, Guy de DURFORT.

Etaient absents et excusés : MM. Christophe TOUCHET, Claude HELLO.

Monsieur Pierre PATERNE est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2013.

## **Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2014**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que certaines dépenses d'investissement peuvent être réglées avant le vote du budget qui interviendra après les élections municipales. Outre les restes à réaliser du budget précédent (il s'agit des dépenses engagées qui ont fait l'objet d'un état précis au 31/12/2013), il est possible au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2013.

Ainsi, il propose au Conseil Municipal de voter les ouvertures de crédits suivants :

### ***Budget de la commune***

art. 2188 – Autres matériels .....	3 500 €
art. 2315 – Installations techniques et matériels .....	10 000 €

### ***Budget Assainissement***

art. 2315 – Installations techniques et matériels .....	4 000 €
---	---------

Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'ouverture des crédits indiqués ci-dessus sur les budgets de la commune et du service assainissement.

## **Modification des statuts de la Communauté de Communes de Sablé**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les modifications apportées aux statuts actuels de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe, qui figurent ci-dessous (en surlignage) :

### **COMPÉTENCES FACULTATIVES**

#### **2 ACTIONS DANS LE DOMAINE CULTUREL ET SCOLAIRE (p 10)**

## **2 1 : Action culturelle :**

/

. En matière de culture scientifique, technique, ou industrielle, sportive :

- les interventions sur projet en milieu scolaire
- les animations spécifiques en découlant

## **3 DIVERS**

### **3 - 2 : Service Incendie et secours (p 11)**

La compétence communautaire consiste actuellement à prendre en charge les financements demandés par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS).

Il est également d'intérêt communautaire que la compétence comprenne les financements (participations, fonds de concours, ) demandés par les collectivités territoriales ou les établissements publics de coopération intercommunale lorsqu'ils assurent la maîtrise d'ouvrage des centres de secours.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les modifications des statuts de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe relatives à ces deux domaines.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les modifications proposées aux statuts de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe.

## **Avenant à la convention d'entretien des espaces verts privatifs de Sarthe Habitat**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la convention du 17 avril 2002 entre la commune de Juigné-sur-Sarthe Habitat qui prévoit l'entretien des espaces verts privatifs des 20 logements de l'allée du Grand Jardin ainsi que la gestion des containers à ordures ménagères collectifs par les employés communaux. Sarthe Habitat est redevable à la commune d'une participation trimestrielle couvrant le coût de ces prestations.

Sur la demande de Sarthe Habitat, il propose au Conseil Municipal de prendre un avenant à cette convention afin de :

- Intégrer l'entretien du jardin du logement T4 situé place du Grand Jardin ;
- Retirer la gestion des bacs à ordures ménagères puisque la collecte est désormais individualisé.

Il précise que les conditions de calcul de la participation de Sarthe Habitat ne changent pas (4.226,94 € pour 2014).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'avenant à la convention entre la commune et Sarthe Habitat et autorise Monsieur à le signer.

## **Informations sur les déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2008, Monsieur le Maire rend compte des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption de la commune qu'il a signées au cours de l'année 2013 et dont il dresse la liste exhaustive :

- Immeubles sis « 13-15 rue des Vignes »
- Immeuble et terrain sis « 4 rue Raymond Dubois »
- Terrain non bâti dit « L'Huilerie » au Port de Juigné

- Immeuble sis « 1, rue de l'Arche »
- Immeubles sis « 2, place de la Maison Brûlée » et « 22, rue Haute »
- Immeuble « 8, rue Albert Vedy »
- Immeuble sis « 8 rue du Marquis de Juigné »
- Immeubles sis « 28-30 rue Haute »
- Immeuble sis « 21, rue du Clos Chauvin »

## **Indemnisation d'un agent technique pour la gestion des containers à ordures ménagères**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite des modifications apportées aux conditions de ramassage des ordures ménagères à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, celles-ci sont désormais collectées les lundi, une semaine sur 2, des semaines paires ou impaires en fonction du secteur où l'on habite. La commune est concernée par les 2 secteurs et nécessite qu'un agent se déplace tous les dimanche soir afin de sortir les containers du secteur concerné.

Il est proposé au Conseil Municipal d'indemniser cet agent en lui octroyant des heures supplémentaires (1/2 heure par semaine soit 23 heures par an). Il précise que cette indemnisation est majorée de deux-tiers les dimanche et jours fériés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'indemnisation de cet agent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## **Modifications à apporter à la voirie communale dans le cadre de l'Aménagement Foncier suite à l'enquête publique sur le projet**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à l'enquête publique sur le projet d'aménagement foncier agricole et forestier, Monsieur le Président de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier l'a saisi des propositions de la commission sur les modifications à apporter au réseau de voies communales et de chemins ruraux depuis la délibération du Conseil Municipal en date du 14 juin 2013 et 15 novembre 2013.

Il présente :

- le tableau des modifications proposées,
- l'extrait de plan de ces modifications.

Le Conseil Municipal, après examen et après en avoir délibéré ,

Vu l'article L 121-17 et R121-26 du Code Rural de la Pêche Maritime, décide :

- d'approuver les modifications à apporter dans le cadre de l'Aménagement Foncier au réseau des voies communales et des chemins ruraux.
- De créer la voie communale dont le détail est mentionné au tableau et sur le plan ci-annexé.

## **Questions diverses**

↳ Monsieur le Maire informe rappelle au Conseil Municipal qu'une nouvelle organisation du ramassage des ordures ménagères et des sacs jaunes a été mise en place par les services de la Communauté de Communes de Sablé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. 2 secteurs de ramassage ont été créés sur la commune (Est et Ouest).

↳ Monsieur le Maire indique qu'un règlement du cimetière a été créé définissant de manière précise les conditions d'usage et d'occupation de celui-ci.

↳ L'assureur communal a été questionné à propos de l'interrogation émise lors de la dernière séance du Conseil Municipal sur les garanties qui couvrent le bâtiment de la MAM et des logements de locatifs depuis son changement d'affectation. Le cabinet

d'assurances nous a indiqué que, malgré ce changement et compte tenu des activités qui y sont pratiquées, les conditions de garantie restent équivalentes.

- ↳ Monsieur le Maire revient sur la cérémonie des vœux qui a attiré peu de monde. Une date trop proche des fêtes peut expliquer ce manque d'engouement. Les nouveaux habitants seront dorénavant invités et une plus large communication pourra également être réalisée.
- ↳ Monsieur FOURNIER indique que les fruits des arbres situés rue de la Guérivière provoquent des pannes sur les véhicules en pénétrant leur radiateur. Il propose de les abattre. Le Conseil Municipal approuve cette proposition. Cependant, des arbustes seront plantés dans les plats de bande.
- ↳ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement des derniers réseaux aériens dans le bourg (La Côte, rue de la Mine, rue de la Mairie, lignes basse tension entre Chevaigné et le bourg) seront réalisés en 2014 sous la maîtrise d'œuvre du Conseil Général par l'entreprise GT Réseaux Sarthe. Une première réunion de préparation de ce chantier aura lieu le mercredi 22 janvier à 10 heures en Mairie. Par contre, l'enfouissement des réseaux programmé aux Saulneries est différé compte tenu des travaux de la LGV.
- ↳ Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Mme JOUY, directrice de Sarthe Habitat, en réponse à sa demande d'acquisition éventuelle de 10 logements de l'allée du Grand Jardin pour y bâtir une nouvelle école. Outre le coût de cette acquisition et la démolition des logements, il serait nécessaire de rajouter le rachat des emprunts contractés par Sarthe Habitat, la vente étant de surcroît soumise à l'accord préalable du préfet.
- ↳ Madame GUERINEAU rend compte de la réunion du Syndicat Mixte de Restauration de Sablé au cours de laquelle le bilan de l'année 2013 a été présenté. Il en ressort un déficit de 6200 repas par rapport à 2012 augmentant la part variable de 9500 € (224 € pour Juigné) sur un montant total de cette part de 330 000 €. Des efforts de gestion vont être consentis en 2014 afin de réduire les coûts. Elle précise que le prix de revient d'un repas pour 2013 s'élève à 5,10 €.
- ↳ Madame GUERINEAU relate la réunion du Conseil Intercommunal de Prévention de la Sécurité et de la Délinquance.
- ↳ Madame LEPINE indique que des personnes lui ont fait part de leurs interrogations sur les modalités d'accueil et les horaires de la Maison d'Assistantes Maternelles. Monsieur le Maire précise qu'il contactera les assistantes maternelles afin de leur faire part de ces propos. Il précise cependant qu'il s'agit d'une association et qu'il n'est pas du rôle de la commune d'intervenir sur les conditions de fonctionnement de celle-ci.
- ↳ Madame ELY signale que des ardoises du toit du lavoir ont été retirées et jetées dans le bassin.
- ↳ Madame ELY questionne Monsieur le Maire sur la propriété de l'ancienne école privée située à l'arrière de l'église. M. Guy de DURFORT précise qu'il en est le propriétaire et que ces bâtiments sont aujourd'hui inoccupés.
- ↳ Madame ELY communique les salutations de Nathalie BESLAND, l'ancienne secrétaire, aux membres du Conseil Municipal.
- ↳ Monsieur MALFROY expose qu'il est intervenu récemment à 2 reprises à l'espace Loisirs après avoir constaté que l'ensemble des projecteurs était allumé, y compris ceux du terrain de pétanque alors que seuls ceux du terrain d'entraînement étaient nécessaires.

Les vestiaires étaient également entièrement allumés, portes ouvertes. Il a rencontré un des responsables de l'ASJ à qui il a exprimé sa désapprobation compte tenu du surcoût de consommation électrique engendré. Il est rappelé que le tableau électrique est suffisamment bien étiqueté et explicite. Monsieur le Maire en fera part au Président de l'ASJ.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 50.

La prochaine séance est fixée au jeudi 27 février 2014 à 20h.

Daniel CHEVALIER

Claude FOURNIER

Claire GUERINEAU

Laurence GIRARD

Michèle LEPINE

Jean-Luc BERGER

Jean-Michel MALFROY

Jérôme COUDREUSE

Liliane ELY

Pierre PATERNE

Guy de DURFORT